

Commune de
Crégy-les-Meaux
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°2/2
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 15/11/2022
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Crégy-les-Meaux,
Le Maire,



ARRETE LE : 17/09/2019
APPROUVE LE : 15/11/2022



Légende

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Lisière forestière inconstructible (50 m de profondeur)
- Contexte :**
- Surfaces en eau

- UAa : Bourg ancien et collectifs
- UAb : Secteur urbain pavillonnaire en extension réalisé dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble
- UAc : Secteur urbain en développement "Les Cloiseaux"
- UAh : Secteur urbain d'entrée de ville
- UAj : Secteur urbain de jardins
- UID : Zone urbaine à vocation économique vouée à changer de destination vers du résidentiel
- UE : Zone urbaine destinée à recevoir des équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UL : Zone urbaine destinée à recevoir des équipements de loisirs
- UX : Zone urbaine à vocation économique
- 2AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat (long terme)
- 2AUX : Zone à urbaniser à vocation économique (long terme)
- A : Zone agricole
- Azh : Secteur agricole de zone humide
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nzh : Secteur naturel de zone humide

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	506 m ²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n°2	525 m ²	Aménagement d'un parking	Commune
ER n°3	1 450 m ²	Création d'un équipement scolaire avec accès à l'école du Blamont	Commune
ER n°4	90 m ²	Aménagement de stationnements le long de la voirie	Commune
ER n°5	229 m ²	Création de voirie	Commune
ER n°6	5 106 m ²	Aménagement d'un parking	Commune



0 50 100 150 200 250 mètres